



Contribution



Contribution à la seconde séquence des assises de l'eau faite lors du carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes, le 31 janvier 2019 en présence de :

Marie-Hélène AUBERT, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Thierry BURLLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne, vice-président du conseil régional de Bretagne
André FLAJOLET, président du comité de bassin Artois-Picardie, Jean LAUNAY, président du comité national de l'eau, Luc SERVANT, président de la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et membre du bureau de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Florence DENIER-PASQUIER, membre du conseil économique, social et environnemental (CESE), Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité - ministère de la transition écologique et solidaire.

Et de Pierre Strosser du bureau d'études ACTeon, en charge de la synthèse de cette contribution

La **deuxième séquence des Assises de l'eau** portée par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) conjugue **changement climatique et grand cycle de l'eau** dans la recherche de solutions concrètes à mettre en œuvre pour **renforcer la résilience** de la gestion de l'eau et des territoires en France.

L'adoption du 11^e programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la réforme en cours de la politique agricole commune (PAC), la nouvelle gouvernance de l'eau et de la biodiversité, et le changement climatique qui affecte et mobilise chacun de nous aujourd'hui, nous offrent **une opportunité unique** pour :

- repenser et remettre en débat le triptyque « économiser, protéger et partager les ressources ».
- Plus globalement, élaborer les contours d'une évolution de notre développement donnant leurs justes places à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le récit des questionnements auxquels fait face l'agriculture aujourd'hui illustre l'ampleur des changements à venir pour chacun de nous.

- La question n'est plus d'adapter telle ou telle pratique pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques, mais de favoriser la multifonctionnalité et permettent de répondre à des missions et attentes sociétales nouvelles en particulier en ce qui concerne la fourniture de différents services écosystémiques.
- Mener à bien un tel changement demande de réunir différentes conditions en particulier un accompagnement dédié de la politique agricole commune (PAC), un partage de valeurs équitable entre producteurs et consommateurs, la mise en place de d'instruments financiers reconnaissant les services écosystémiques fournis ainsi que des gouvernances adaptées associant par exemple les acteurs des chaînes de valeur, des territoires et de la gestion de l'eau.

La nécessité d'une PAC assurant une prise en compte effective des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans de nouveaux modèles agricoles souligne l'importance d'assurer une **cohérence**

renforcée entre les politiques publiques impactant directement ou indirectement la gestion de l'eau : PAC et politique de l'eau, mais également eau et aménagement du territoire, et plus largement eau et les principales politiques sectorielles. Au-delà de cette mise en cohérence, ces politiques devront démontrer leur capacité à **accompagner la transformation** et le changement nécessaires pour l'ensemble des usages de l'eau et activités du bassin.

L'importance donnée à la **multifonctionnalité** contribuera à **faciliter l'articulation entre ces politiques publiques** – en particulier entre eau et biodiversité qui sont aujourd'hui étroitement associées. Les actions multifonctionnelles comme les solutions fondées sur la nature que portent déjà des acteurs de différents secteurs (par exemple, l'élevage extensif avec maintien de prairies et zones humides, ou les projets redonnant sa place à l'eau et à la nature en ville), associées à des actions traditionnellement mises en œuvre pour améliorer la gestion de l'eau, assureront la fourniture de biens et services répondant aux attentes et objectifs de différentes politiques : amélioration de l'état des eaux en cohérence avec les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage et de la directive cadre sur l'eau (DCE), amélioration des habitats telle que demandée par la stratégie biodiversité, stockage du carbone contribuant à l'atténuation du changement climatique, réduction du risque inondation, etc.

Pour assurer **une capacité à agir à la hauteur de nos ambitions**, plusieurs conditions devront être réunies. En particulier :

- des **ressources financières** suffisantes et ciblées – compter sur le financement de l'agence de l'eau, assurer des dotations adéquates aux collectivités, mettre en place des taxes dédiées à différentes échelles territoriales mais également mobiliser des ressources financières nouvelles basées sur des mécanismes de reconnaissance des services rendus ou le partage de valeur ;
- une **mobilisation** forte - au-delà de celle traditionnellement menée dans le domaine de l'eau - et **collective** à l'échelle des territoires en particulier. Au-delà des solidarités traditionnelles de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants (amont-aval, aval-amont et entre usages de l'eau), de **nouvelles solidarités** producteurs-consommateurs, professionnels-collectivités, rural-urbain, terrestre-marin... sont à (ré-)imaginer et mettre en place. Les contrats (moraux mais également juridiques et économiques) qui guideront ces solidarités devront assurer une clarté dans les rôles, obligations et résultats attendus, ainsi que leur sécurisation ;
- donner un rôle central à la **diversité** pour assurer une gestion dynamique de l'eau et des territoires contribuant à la **résilience** du nouveau modèle de développement, que ce soit au regard du changement climatique mais également des politiques publiques (PAC par exemple) ou autres changements globaux : biodiversité et multifonctionnalité bien sûr, mais également diversité des pratiques et des solutions, diversité des sources de financement, diversité des mécanismes de gouvernance et des formes de contrats...

Notre responsabilité ?

Saisir l'opportunité de la deuxième séquence des Assises de l'eau pour anticiper dès aujourd'hui et accompagner l'émergence de nouveaux modèles de développement donnant sa juste place à l'eau et aux milieux aquatiques.